

Extension, Espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles :
< 40 m² : DP
+ 40 m² : PC

Parabole : > 1 m : DP

Façades, ravalement, bardage : DP

Garage si accolé à l'habitation :
< 40 m² : DP
> 40 m² : PC

Mur de clôture, clôture : DP

Portail : DP

Toit, tuiles : DP
Si remplacement à l'identique : aucune formalité

Fenêtre de toit de type velux : DP

Photovoltaïque sur le toit : DP

Véranda, terrasses couvertes :
< 5 m² : aucune formalité
< 40 m² : DP
> 40 m² : PC

Fenêtre, porte fenêtre :
Création, changement : DP
Remplacement à l'identique : pas de formalité

Piscine :
< 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
< 100 m², non couverte : DP
< 100 m², avec couverture de moins de 1,80 m de haut : DP
> 100 m² : PC

Terrasse non couverture de plain pied (béton ou bois) :
Sans surélévation, quelle que soit la surface : aucune formalité
Surélevée < 5 m² : aucune formalité
Surélevée < 40 m² : DP
Surélevée > 40 m² : PC

Cabane, abri de jardin, appentis :
< 5 m² : aucune formalité
< 20 m² : DP
> 20 m² : PC

